



*Conseil Municipal*

-----

*Séance du 22 janvier 2019*

-----

*Procès Verbal*

-----

Début du Conseil : 20h30

Présents : M. MARCHAND, Mme COCHINARD, Mme MAILLET, Mme MARTIN, Mme VOEGELIN, M. GONDRON, M. CHAUVIN, M. BOUDET, M. DELFOUR, Mme CHAMAYOU, Mme MOREAU, M. BRICHE, Mme TREVISSOI, Mme MASSOT, M. BLIGNY, M. IRACABAL, M. DEL REY, M. BRAVO LERAMBERT, Mme SERRANO, M. LATOURETTE, Mme SENEPART, M. STANDAERT.

Pouvoirs : M. CAQUELARD pouvoir à M. IRACABAL, Mme DE BOYER pouvoir à Mme MOREAU, Mme PLATROZ pouvoir à Mme MARTIN, M. BREUZET pouvoir à M. STANDAERT.

Absents : Mme FLOUQUET, M. BOICHOT, Mme MATHON.

I. Désignation du secrétaire de séance.

M. BRAVO LERAMBERT, candidat est élu à l'unanimité.

II. Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2018

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### III. Débat d'Orientations Budgétaires

Le rapport d'orientations budgétaires, joint à l'ordre du jour, est présenté par M. MARCHAND. S'ensuit le débat d'orientations budgétaires : M. MARCHAND précise qu'en fin de mandat, les projets se terminant, il est procédé à des ajustements de programme.

Les grandes orientations pour le Budget primitif 2019 sont les suivantes : une absence d'augmentation des impôts et une baisse du prix de l'eau, qui correspondrait à près de 4 points d'impôts.

M. MARCHAND rappelle que la majorité suit une liste de plus de 100 projets.

Il décrit la politique de la petite enfance :

- la construction de la MAM expérimentale,
- le remboursement aux parents de frais de garde par assistantes maternelles (car plus coûteuse qu'un accueil en crèche),
- la libéralisation des accès en halte maternelle, notamment pour les nouveaux arrivants,
- 70 000€ de prévu pour l'aide à la garde des 3-6 ans.

M. MARCHAND expose que la perte de la Dotation Globale de Fonctionnement sur 10 ans représente près de 7% des impôts. Il rappelle les 3 clés des finances de Gouvieux :

- peu de recettes par les impôts économiques, la commune dépend des impôts sur les habitants,
- taux communaux faibles,
- mais sociologie élevée, donc la commune est pénalisée lorsque celle-ci est retenue comme critère.

M. MARCHAND souligne que pour l'investissement, la commune a besoin de 1,2 à 1,3 millions d'euros par an.

M. MARCHAND présente ensuite l'endettement, les dépenses de fonctionnement, les perspectives de dépenses 2019, les recettes, les programmes particuliers et les budgets annexes.

M. MARCHAND laisse ensuite place au débat :

M. STANDAERT intervient pour exposer que le budget est orienté vers l'investissement immobilier massif. Il souhaite qu'en ces temps difficiles, une meilleure redistribution soit effectuée : accès au numérique, implantation d'entreprises par exemple.

M. MARCHAND répond que les zones d'activité économique sont désormais de la compétence des EPCI, donc de la CCAC.

M. STANDAERT soutient que rien n'empêche d'aider (télétravail, préparation de nos jeunes aux nouvelles technologies, transition écologique, cantine bio...). Qu'en est-il de l'accès à la culture ?

M. MARCHAND répond que la bibliothèque municipale est gratuite ; la commune aide le Menestrel et d'autres associations. Qu'ensuite, il y a une opération culturelle avec la mise en valeur des Troglodytes. Cependant, il souhaite rappeler qu'avec les recettes les plus faibles parmi les plus grosses communes de l'Oise, Gouvieux ne peut pas tout se permettre.

De plus, on ne peut se projeter sur les compétences des autres collectivités territoriales. Par exemple, les emplois des jeunes relèvent de la région, les entreprises de la CCAC, localement, nous avons favorisé l'installation de l'association de coworking.

On ne peut aller au-delà de nos compétences.

Autre exemple, la dépendance relève du département. Au niveau communal, le seul levier est le foncier.

M. STANDAERT pense que c'est un choix politique entre investir dans le foncier ou aider les gens.

M. MARCHAND répond qu'on ne peut mélanger l'Investissement et le Fonctionnement. Le coût du foncier (investissement) est compensé par des subventions et les ventes futures.

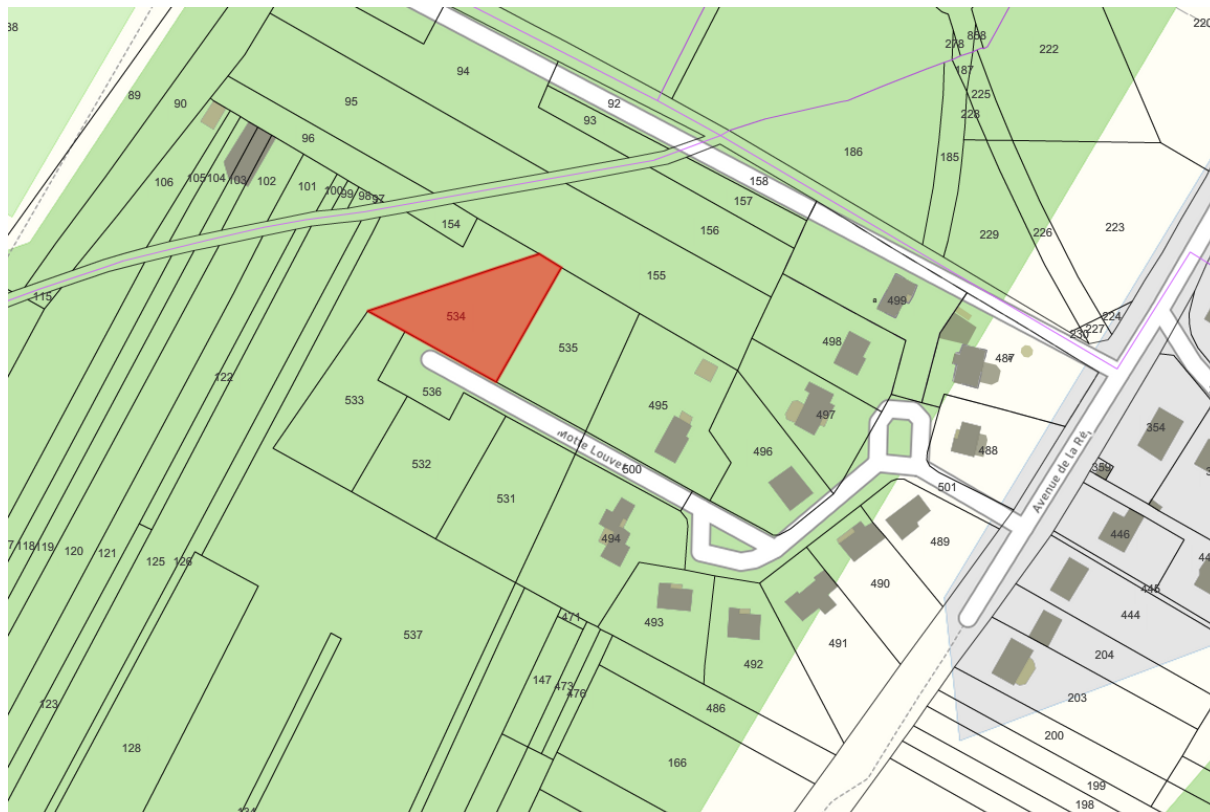
Plus de questions.

Le débat étant clos, le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

#### IV. Cession de parcelle : BD 534

M. MARCHAND propose au Conseil Municipal de voter la cession de la parcelle BD 534 située Clos de la Motte Louvet.

Cette parcelle de 1367m<sup>2</sup> est située en zone UCe du PLU.



Après consultation de France Domaine, le prix proposé par la Commune est de 210 000€.

Il s'agit du dernier lot. Ce terrain avait déjà fait l'objet d'un compromis mais qui a été dénoncé par les futurs acquéreurs pour non obtention du prêt pour cause de maladie.

Cette proposition a été acceptée par les acquéreurs le 06 novembre 2018 (pièce jointe n°3).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire, ou en son absence M. GONDRON pour la signature des actes correspondants.

Pas de question.

La cession est adoptée à l'unanimité.

## V. Classe de découverte : participation des familles

M. MARCHAND expose que les classes de CE2 et ULIS (27 élèves) de l'école Marcel Pagnol partent en classe de découverte à Nanteuil le Haudouin du 18 au 20 mars 2019.

Exceptionnellement, il est proposé de participer à ce voyage même s'il ne s'agit pas de CM2.

Le tarif par enfant est de 407.879€/enfant (devis joint à l'ordre du jour).

La coopérative scolaire ayant versé une participation, le coût par enfant est de 138.90€.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la participation des parents sur la base de la grille habituelle, ce qui donnerait :

### **PARTICIPATION CLASSE DE DÉCOUVERTE ECOLE MARCEL PAGNOL**

**Année 2018/2019 Montant : 138,90 du 18/03/2019 au 20/03/2019  
à NANTEUIL LE HAUDOUIIN**

Q.F	Montant du séjour	Pourcentage	Part parents	Pourcentage	Part Mairie
+233	<b>138,9</b>	0,1	<b>13,89</b>	0,9	<b>125,01</b>
233/466	<b>138,90</b>	0,25	<b>34,73</b>	0,75	<b>104,18</b>
467/569	<b>138,90</b>	0,45	<b>62,51</b>	0,55	<b>76,40</b>
570/799	<b>138,90</b>	0,56	<b>77,78</b>	0,44	<b>61,12</b>
800/1138	<b>138,90</b>	0,64	<b>88,90</b>	0,36	<b>50,00</b>
1139/1412	<b>138,90</b>	0,7	<b>97,23</b>	0,3	<b>41,67</b>
1413/1690	<b>138,90</b>	0,8	<b>111,12</b>	0,2	<b>27,78</b>
1691/1968	<b>138,90</b>	0,9	<b>125,01</b>	0,1	<b>13,89</b>
1969 et plus	<b>138,90</b>	1	<b>138,90</b>	0	<b>0.00</b>

Pas de question.

Adopté à l'unanimité.

.

M. MARCHAND souhaite apporter une information aux conseillers à propos du Grand Débat National.

Un cahier de doléances a été mis en place à l'accueil.

Le Maire proposera aux 4 autres communes limitrophes d'organiser une réunion avec un thème chacune, ce qui permettra de débattre de tous les thèmes, sans organiser 4 réunions dans chaque commune. On attend la réponse des autres communes.

M. MARCHAND rappelle que ces débats devront être sereinement organisés et que le président de séance devra être garant de cette sérénité.

Les personnes devront également s'exprimer dans un temps limité, pour ne pas monopoliser la parole.

Ensuite, le compte rendu de ces réunions sera mis en forme et remonté à la Préfecture.

M. MARCHAND demande aux élus de ne pas prendre part au débat au nom de la commune.

C'est pourquoi M. MARCHAND n'animerait pas de débat, mais laissera une personne extérieure (ou des personnes extérieures) l'animer. Il rappelle que l'Etat propose la mise à disposition de commissaires-enquêteurs, de médiateurs.

Si les autres communes ne souhaitent pas cette proposition, la commune de Gouvieux se penchera sur l'organisation ou non de plusieurs débats, en fonction de la participation.

Mme MARTIN, explique que Chantilly et Lamorlaye ont déjà annoncé des dates de débat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30